



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATIONS AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 h 25

(Projet de Règlement R-2018-704-326)

AVIS est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 novembre 2018, le Conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement R-2018-704-326 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage 82-704 aux fins d'ajouter la destination 'Restaurant avec Bar' dans la zone C-3a** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 décembre 2018 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de Règlement R-2018-704-326 vise la zone C-3a décrite comme suit : ceinture les propriétés longeant le côté est du boulevard des Sources, entre la rue Hyman et la limite sud de la ligne à haute tension.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Le projet de règlement ainsi que l'illustration des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau. L'illustration de la zone C-3a peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 novembre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière